

L'an deux mil dix-huit, le trois septembre à 19H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 29 août 2018, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Philippe BARRAULT, Maire.

PRÉSENTS :

- ❖ M. BARRAULT Philippe, Maire,
- ❖ M. GODET Michel, 1^{er} Adjoint,
- ❖ Mme PAIN DEGUEULE Claudine, 2^{ème} Adjointe,
- ❖ M. COCQUEMAS Alain, 3^{ème} Adjoint,
- ❖ M. CHARRIOT Patrick, 4^{ème} Adjoint,
- ❖ Mme BOUHIER Isabelle, 5^{ème} Adjointe,
- ❖ Mme GIRAUD Séverine, 6^{ème} Adjointe,
- ❖ Mme BERNARD Géraldine, Conseillère Municipale,
- ❖ M. BILLY Vincent, Conseiller Municipal,
- ❖ Mme BONNET Christine, Conseillère Municipale,
- ❖ M. COUTURAS Patrick, Conseiller Municipal,
- ❖ Mme LABELLE Christelle, Conseillère Municipale,
- ❖ M. LAMARCHE Grégory, Conseiller Municipal,
- ❖ M. MONTERO Thierry, Conseiller Municipal,
- ❖ M. RASSINEUX François, Conseiller Municipal,
- ❖ Mme ROUSSEAU Françoise, Conseillère Municipale,
- ❖ M. SAUZEAU Philippe, Conseiller Municipal,
- ❖ Mme VALET Nathalie, Conseillère Municipale,
- ❖ Mme VIGREUX Chantal, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS :

- ❖ Mme RINAUD Marie-Noëlle, Conseillère Municipale, pouvoir à M. RASSINEUX François
- ❖ M. DELHOMME Bernard, Conseiller Municipal, pouvoir à M. GODET Michel
- ❖ Mme ROY-BASTIERE Virginie, Conseillère Municipale, pouvoir à Mme PAIN DEGUEULE Claudine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme PAIN DEGUEULE Claudine est élue à cette fonction

En ouvrant la séance, M. le Maire présente les excuses de Mme ROY-BASTIERE Virginie qui a donné pouvoir à Mme PAIN DEGUEULE Claudine, de M. DELHOMME Bernard qui a donné pouvoir à M. GODET Michel et de Mme RINAUD Marie-Noëlle qui a donné pouvoir à M. RASSINEUX François.

M. le Maire précise ensuite les éléments qui ont conduit en urgence à la réunion de ce soir.

MISE EN LOCATION DE LA LICENCE IV PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE SMARVES

M. le Maire rappelle que le 20 août dernier, le conseil municipal, a décidé à l'unanimité de **céder** à la Société en Nom Collectif en cours de constitution pour l'ouverture d'un bar-restaurant-débit de tabac en lieu et place du Havana, la licence IV détenue par la commune depuis mars 2017.

S'appuyant sur cette décision, les porteurs du projet de création de ce nouveau bar-restaurant-tabac, ont entrepris leurs démarches, notamment auprès du service des douanes, seul compétent pour délivrer l'activité tabac.

Alors que la première réponse donnée à leurs premières interrogations affirmait la nécessité pour lesdits porteurs de ce projet de détenir la pleine propriété de la licence IV, considérée alors comme fond-support à l'adjonction du bureau de tabac, il leur a été présentée une autre approche juridique à savoir que la commune de Smarves n'étant pas propriétaire-**exploitant** de ladite licence IV depuis au moins 3 ans, elle ne peut pas céder cette licence. Par conséquent, la seule alternative à cette lecture réglementaire est de donner en location-gérance ladite licence IV.

C'est donc sur la base de ces informations que M. le Maire dit avoir pris la décision de réunir en urgence le conseil municipal ce lundi 3 septembre 2018 à 19h00 en la mairie de Smarves.

M. le Maire précise qu'après avoir recherché des informations complémentaires avec l'aide d'autres élus auprès d'organismes et de structures faisant référence, il apparaît que la mise en place d'une location-gérance peut présenter des risques pour la commune.

M. Alain COCQUEMAS indique que ses recherches l'on conduit à ce que l'activité « tabac » ne doit pas nécessairement être adossée à une activité « licence IV » : la présence d'un autre fonds de commerce suffit. Par ailleurs, il dit être très réservé quant à la mise en place d'un contrat de location-gérance à travers lequel, la responsabilité de la commune peut être recherchée en cas de difficulté ou de mauvaise gestion.

M. Philippe SAUZEAU, qui a contacté la Chambre de Commerce et d'Industrie confirme ces propos : le service des Douanes n'intervient uniquement que sur l'activité « tabac ». La licence IV peut être louée ou vendue indépendamment d'une activité « tabac ». Il insiste sur les risques encourus par la commune, notamment en début d'activité en cas de location-gérance.

Mme Séverine GIRAUD s'interroge sur les possibilités existantes permettant une mise à disposition, sans risque pour la commune de la licence IV.

M. le Maire indique qu'un simple contrat de location est envisageable.

M. François RASSINEUX conforte cette approche qui répond également aux craintes évoquées lors de la réunion précédente : la commune reste propriétaire de la licence IV et n'aurait pas à la « racheter » en cas de cessation d'activité.

Mme Nathalie VALET et M. Philippe SAUZEAU font la même analyse.

M. Vincent BILLY demande si la location de la licence est liée au bail immobilier.

M. le Maire répond que l'un et l'autre sont bien dissociés.

Mme Séverine GIRAUD souhaite que la commune puisse se faire conseiller par un spécialiste du droit des affaires avant de signer le contrat de location pour la licence IV.

M. le Maire répond être favorable à cette démarche. Il s'agit de prendre l'appui d'un conseil sur le montage juridique à mettre en place afin de sécuriser la commune.

M. Thierry MONTERO convient que la commune n'a pas à prendre et à supporter de risques mais qu'il faut accompagner ce projet qui est d'un réel intérêt pour la vie en centre bourg.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- **de refuser** d'engager la commune dans une démarche de location-gérance,
- **de retenir** la conclusion d'un contrat de location simple de la licence IV selon les modalités suivantes :
 - o Convention de location de la licence IV,
 - o Loyer mensuel de 50 € HT
 - o Clause de rachat anticipé sur la base d'un montant total de 5 200 €.
- **d'autoriser** M. le Maire à prendre conseil auprès d'experts sur la rédaction finale du contrat.
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer ladite location et tout document s'y rapportant.

Philippe BARRAULT

Michel GODET

Claudine PAIN-DEGUEULE

Alain COCQUEMAS

Patrick CHARRIOT

Isabelle BOUHIER

Virginie ROY-BASTIERE

Géraldine BERNARD

Vincent BILLY

Excusée

Christine BONNET

Patrick COUTURAS

Bernard DELHOMME

Excusé

Séverine GIRAUD

Christelle LABELLE

Grégory LAMARCHE

Thierry MONTERO

François RASSINEUX

Marie-Noëlle RINAUD

Excusée

Françoise ROUSSEAU

Philippe SAUZEAU

Nathalie VALET

Chantal VIGREUX